



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2023 – 19H00

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal et demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 33 membres sont présents, 7 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 04 octobre 2023.

Aucun commentaire n'est formulé, la présidente soumet le procès-verbal à l'approbation.

Le procès-verbal du 04 octobre 2023 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Communications de la présidence

La présidente remercie la Société de développement pour les très belles décorations de Noël qui ornent le village ainsi que la commune pour le beau sapin de Noël. Elle communique les dates des prochains conseils. Deux conseils sont prévus le 26.06.2024 à 19.00 et le 11.12.2024 à 19.00 et deux séances de réserve le 24.04.2024 à 20.15 et le 09.10.2024 à 20.15.

5. Préavis municipal N°19/23 Budget de la Bourse communale 2024

6. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal 19/23

La présidente passe la parole à M.Cl. Cela, rapporteur de la Commission des finances. Ce dernier souligne que la Municipalité présente un budget prudent au niveau des revenus escomptés et recommande au Conseil d'approuver ledit préavis.

La présidente remercie la Commission et ouvre les débats.

M.St. Aebischer : *concernant l'aire de jeux de la place de jeux intercommunale, le montant alloué n'est pas très clair.*

M. A. Barraud : *aucune dépense particulière, c'est juste notre part du coût de l'aire de jeux que l'on partage avec Bogis-Bossey. Il y a des tags, des déprédations, ce qu'il n'y avait pas il y a 10 ans. L'employé communal y passe plus de temps.*

M. St. Aebischer : *s'interroge sur le DISREN.*

M. A. Barraud : *La région peut facturer aux communes. On fixe un point d'impôt, ce qui pour Chavannes représente environ CHF. 87'000.--, maximum que la région pourrait nous demander pour financer des projets à développer. A la fin de l'année un décompte par rapport aux projets financés nous est facturé. Ainsi en 2022, le montant s'est élevé à CHF. 24'000.--.*

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 19/23 au vote.

Le préavis 19/23 est accepté à l'unanimité.

7. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

La présidente donne la parole à l'APEJ.

M.St. Aebischer : *le budget présente une hausse de 6,6% pour les communes, due principalement à l'acquisition de Easykids pour CHF. 1,8 million. Le projet relatif à la prise en charge des frais liés à l'extension de l'école et de l'UAPE de Mies a aussi été accepté.*

Mme.G. Thévoz croit comprendre qu'une partie de l'augmentation est due à un nouveau directeur.

M.J. Tendon: *c'est un directeur qui a été engagé pour l'ARSCO. M. Trotti, municipal à Coppet et président de l'ARSCO est à la retraite et ne se représentera pas à la prochaine législature. L'idée est de trouver un directeur qui puisse gérer les bases exécutives, les ressources humaines et la partie financière. M. Joël Michelod a été engagé (oeuvrait avant à l'hôpital de Morges). Il a commencé et est dans une période d'essai d'une durée de 6 mois.*

La présidente donne la parole au SITSE.

M.B. Vanderstraeten : *les différents préavis ont été acceptés, soit le budget 2024, la demande de crédit pour le remplacement des pompes de recirculation des bassins biologiques, le remplacement du serveur de la STEP et les mises à niveau du système de contrôle et de l'acquisition de données, le remplacement de la conduite d'eau sous pression sur le chemin de la Fin à Tannay et enfin la mise à jour du plan directeur de distribution d'eau des SITSE.*

La présidente donne la parole à Région Nyon.

M.G. Mazzone : *trois préavis ont été acceptés: la demande de crédit pour la deuxième requalification de la route Suisse en traversée de localité de Rolle, la demande de crédit pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO de Terre Sainte et la demande de crédit pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus. Par contre, la demande de crédit pour le développement du registre régional des entreprises a été refusée. Enfin, une interpellation a été présentée : une troisième voie sur l'autoroute A1 entre Nyon et Genève, un cadeau empoisonné pour la région de Nyon.*

8. Communications de la Municipalité

M.A. Barraud : *point sur la fusion, on peut dire que « ça pétouille à Tannay ». Pour le*

moment, rien ne se décide. Le projet d'étude de départ en en stand by.

Décharge des Tattes de Bogis : le canton propose deux nouvelles dates pour une séance, les 19 janvier ou 2 février. Il veut une rencontre entre les autorités cantonales, communales et l'entreprise Ronci, qui va exploiter le site. On n'a pas encore les résultats de l'étude sur les différentes zones. Affaire à suivre.

Dernier point, il s'agit de la troisième voie, où il y a eu une première motion à la Région et une interpellation s'est ajoutée depuis. On verra comment la Région va se positionner. On est parti sur un dossier qui pourrait finir en 2038. Que vous le sachiez, nous Municipalité sommes pro-troisième voie, sachant que Nyon et d'autres sont anti-troisième voie.

Dernier point, on se trouve au milieu de la législature. On remercie de la confiance témoignée par le Conseil et avec toutes les commissions nous travaillons dans un bon état d'esprit. Merci à la SDC qui a décoré le village et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

9. Propositions individuelles

M.B. Schopfer souhaite s'exprimer sur la déchetterie et la compostière. *J'ai reçu une facture pour avoir déversé des gravats dans la benne. J'aimerais savoir si on pouvait être un peu plus clair quant à ce qu'on peut ou pas déverser dans la benne, quelles quantités et qui ça concerne. Et concernant la compostière, est ce que les deux municipalités s'opposent à l'ouvrir en semaine. Une dernière question, on paie des taxes sur les déchets, on s'en sert pour quoi en fait ?*

M.M. Muller : *d'abord l'ouverture de la compostière en semaine, c'est faux. Les deux municipalités ne s'opposent pas à l'ouvrir en semaine. Il y a des badges à disposition. La compostière est gérée par Commugny et deux personnes y travaillent. Ce n'est pas ouvert le week-end. Nous avons commencé des rencontres avec Commugny et plusieurs représentants des communes environnantes pour trouver un arrangement pour les ouvriers durant le week-end. C'est en discussion. C'est pour les professionnels la semaine et le week-end ce serait bien que ce soit ouvert un matin. Je reviendrai sur ce sujet.*

La déchetterie est réservée aux habitants des deux communes et on y dépose des déchets ménagers. Les remorques ne sont pas interdites, elles sont surveillées. Quand on parle d'une remorque avec des gravats, ce n'est plus ménager. Si on a des choses importantes à décharger, un coup de fil avant peut aplanir les choses.

M.A. Barraud : *si vous êtes témoin de choses hors normes, transmettez-nous l'information. On manque de faits concrets. Un autre point important, les ordures sont payées par la taxe, non par les impôts.*

M.B. Vanderstraeten : *je reviens sur les horaires de la déchetterie. Quand on arrive quelques minutes avant la fermeture, et qu'elle est fermée c'est ennuyeux.*

M.M. Müller : *faites nous remonter les dates quand cela arrive. Il y a interdiction de fermer avant 19.00.*

Comme plus personne ne demande la parole, la présidente remercie personnellement les conseillers de leur confiance et de tout le travail fourni en 2023. Elle souhaite également de belles fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël, le meilleur pour 2024. Elle lève la séance à 20h00 en conviant l'assemblée au repas.

La présidente

Brigitte GIRARDIN HÄSLER


La secrétaire

Marie-Laure BIANCONCINI